

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

20 MAI 2026

LES PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTE CHYPRIOTE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE *

Audition de S.E. M. Attas, Ambassadeur de la République de Chypre
près le Royaume de Belgique

RAPPORT

présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes

par

M. Soupart

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Audition	4
IV. Rapport.....	4

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via les liens suivants :

- réunion du 22 janvier 2026 : <https://parlwal.be/4uQ5dfA>;
- réunion du 20 mai 2026 : <https://parlwal.be/4eCDMR2>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission chargée de questions européennes a procédé à l'audition de S.E. M. Attas, Ambassadeur de la République de Chypre près le Royaume de Belgique, sur les priorités de la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne.

I. RÉSUMÉ

L'article 16, point 9, du Traité sur l'Union européenne (TUE) prévoit que la présidence du Conseil des ministres de l'Union européenne est assurée à tour de rôle par chaque État membre pour une période de six mois. Pendant cette période, la présidence organise des réunions à tous les niveaux au sein du Conseil, ce qui contribue à assurer la continuité des travaux de l'Union européenne.

Les États membres qui assurent la présidence travaillent en étroite coopération par groupe de trois appelé « trio ».

Le trio fixe les objectifs à long terme et élabore un programme commun définissant les thèmes et les grandes questions qui seront traités par le Conseil au cours d'une période de 18 mois. Sur base de ce programme, chacun des trois pays élabore son propre programme semestriel plus détaillé.

Le trio ayant exercé la présidence du Conseil du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026 sont la Pologne, le Danemark et Chypre.

M. Attas, Ambassadeur de la République de Chypre près le Royaume de Belgique, a présenté les priorités de la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne, articulées autour du renforcement de l'autonomie stratégique européenne, de la sécurité, de la compétitivité économique et de la cohésion sociale. Il a souligné la nécessité pour l'Union européenne de renforcer sa résilience face aux crises géopolitiques, énergétiques et climatiques, tout en demeurant attachée aux principes de démocratie, d'État de droit et de solidarité.

L'Ambassadeur a par ailleurs insisté sur l'importance du soutien à l'Ukraine, du renforcement de la coopération européenne en matière de défense, de simplification réglementaire pour les petites et moyennes entreprises (PME) et d'investissements dans l'innovation, l'énergie et les infrastructures critiques. Il a enfin rappelé le rôle essentiel des Régions dans la mise en oeuvre des politiques européennes et plaidé pour une Union européenne plus forte, plus autonome et ouverte sur le monde.

II. PROCÉDURE

En date du 15 janvier 2026, la Conférence des présidents a décidé que la Commission chargée de questions européennes procéderait à l'audition de S.E. M. Attas, Ambassadeur de la République de Chypre près le Royaume de Belgique, sur les priorités de la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne.

Le 22 janvier 2026, la Commission a procédé à l'audition de M. Attas.

Ont participé aux travaux : M. Blondel, Mme Bluge, M. Borsus (Président), Mme De Bue (Art. 47.4), MM. Dupont (Art. 47.3), Fontaine, Lefèbvre, Soupart (Rapporteur).

III. AUDITION

Le 22 janvier 2026, la Commission chargée de questions européennes s'est réunie afin de procéder à l'audition de S.E. M. Attas, Ambassadeur de la République de Chypre près le Royaume de Belgique, sur les priorités de la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/4v2xMqp>.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
G. SOUPART

Le Président,
W. BORSUS